

PLANIFICATION DE LA FOUILLE DU SITE DE L'ÉVÉNEMENT, FILTRAGE ET PALPATION DE SÉCURITÉ

→ Se référer également aux fiches 3, 14 et 16

Les recommandations figurant dans cette fiche sont à adapter en fonction du lieu, de la nature, de l'importance et de la durée de l'événement auquel elles peuvent s'appliquer.

La fouille des lieux de l'événement doit faire partie de la routine quotidienne de bon entretien des locaux. Elle doit aussi être menée à la suite d'une menace spécifique ou de l'élévation du niveau de la menace.

Il est admis que, pour la majorité des manifestations, la responsabilité de la mise en œuvre de toute planification de la fouille incombe au responsable de la sûreté. Lorsqu'une manifestation se déroule dans un bâtiment, vérifiez auprès des propriétaires ou des occupants l'existence éventuelle d'un plan de fouille et l'identité de la personne chargée de sa mise en œuvre.

Les conseils suivants sont communs à la plupart des manifestations, tout en reconnaissant que celles-ci sont conçues et fonctionnent différemment. En cas de besoin, vous pouvez obtenir des conseils auprès de « l'officier référent sûreté » dont vous dépendez.

PLANS DE FOUILLE

- Les plans de fouille doivent être préparés à l'avance et le personnel doit y être formé.
- La conduite de la fouille dépendra de la situation et des connaissances locales, mais l'objectif général est de s'assurer que l'intégralité de la zone, y compris le terrain, est fouillée de façon minutieuse et systématique, de manière à ce qu'aucune partie n'échappe au contrôle.
- Si vous décidez de faire évacuer votre manifestation en réponse à un incident ou à une menace, vous devrez aussi effectuer une fouille du site afin de vous assurer qu'il peut être réoccupé en toute sécurité.
- En principe, la police ne procède pas à la fouille des manifestations. Elle ne connaît pas forcément la configuration des lieux et ne saura pas ce qui doit se trouver là et ce qui est incongru. Elle ne peut donc pas effectuer une fouille aussi rapide ou minutieuse qu'un employé ou qu'un membre du personnel de sûreté du site.
- Le ou les membres du personnel chargés de procéder à la fouille ne nécessitent aucune expertise en explosifs ou autres types d'engins. Mais ils doivent bien connaître le secteur qu'ils fouillent. Ils doivent rechercher tout objet qui ne devrait pas être là, dont la présence ne peut être justifiée, et tout objet qui n'est pas à sa place.
- Dans l'idéal, les agents chargés de la fouille doivent travailler en binôme, afin de garantir que celle-ci est menée de façon minutieuse et systématique.

MESURES À PRENDRE

Envisagez de diviser le lieu de votre manifestation en secteurs. Si le site est organisé en différentes zones et sections, celles-ci doivent être considérées comme des secteurs de fouille distincts. Chaque secteur doit être de taille gérable.

Le plan de fouille sectorisé doit s'accompagner d'une liste de contrôle écrite, signée une fois terminée, à l'intention du responsable de la sûreté de la manifestation.

N'oubliez pas d'inclure dans le plan de fouille les escaliers, les échelles de secours, les couloirs, les toilettes et les ascenseurs, ainsi que les parcs de stationnement, les aires de service et autres zones extérieures. Si une évacuation est envisagée ou mise en œuvre, il convient alors de procéder préalablement à une fouille des aires de rassemblement, des voies d'accès y conduisant, et des alentours.

Réfléchissez au moyen le plus efficace de lancer la fouille. Vous pouvez :

- envoyer un message aux équipes chargées de la fouille par le biais du système de sonorisation (les messages doivent être codés afin d'éviter toutes perturbations et inquiétude inutiles) ;
- utiliser des radios personnelles ou des récepteurs de radiomessagerie.

Votre plan doit inclure les sept instructions clés applicables à la plupart des incidents :

- 1. ne touchez pas aux objets suspects ;**
- 2. éloignez à bonne distance toutes les personnes présentes ;**
- 3. interdisez à quiconque de s'approcher ;**
- 4. communiquez en toute sécurité avec le personnel, les visiteurs commerciaux et le public ;**
- 5. n'utilisez des appareils radio portables ou des téléphones mobiles qu'après vous être éloigné des environs immédiats d'un objet suspect, en restant hors de vue et en vous protégeant derrière un abri solide ;**
- 6. prévenez la police ;**
- 7. assurez-vous que la personne qui a découvert l'objet ou a été témoin de l'incident demeure sur place pour informer la police.**

Répétez votre plan de fouille avant la manifestation. Les agents chargés de la fouille doivent se faire une idée de la progression logique à adopter dans leur secteur désigné et du temps que cela prendra. Ils doivent aussi être capables d'effectuer la fouille sans alarmer inutilement les visiteurs.

N.B. Ce sont les autorités de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale qui font appel, le cas échéant aux démineurs.